



SYNDICAT du BASSIN VERSANT

LES RENDEZ-VOUS DU SYNDICAT :

• DÉMO DE DESHERBAGE MÉCANIQUE DU MAÏS :



Crédit photo : N. LE MEU, SIBVA

L'opération de désherbage alterné est reconduite cette année par le syndicat de Bassin Versant du Linon. Plusieurs **démonstrations de houe rotative et de bineuse** seront organisées sur le terrain.

Si vous souhaitez y assister, il est **impératif de s'inscrire au préalable**. Les invitations seront envoyées par SMS.

Pour plus de renseignements et inscription contactez le syndicat du Linon au 02.99.45.39.33.

• JOURNÉE FORMATION SUR LA VIE SOL :



Crédit photo : S. HUMBERT, SIBVA

Le Syndicat du Linon vous propose une **journée de formation** sur la méthode Hérody le **28 juin 2012**. Cette méthode vise à **comprendre le fonctionnement du sol, pour agir favorablement sur son évolution en adaptant les techniques culturales : chaulage, fertilisation organique et minérale, travail du sol.**

Programme de la journée du 28 juin :

10h à 12h : présentation de l'approche Hérody

12h à 13h15 : repas

13h15 à 15h45 : réalisation de profils de sol et commentaires

15h45 à 16h30 : préconisations agronomiques issues des profils / questions / bilan de la journée

Pour plus de renseignements et inscription contactez le syndicat du Linon au 02.99.45.39.33.

bulletin Agricole

N° 4 _ juin 2012

PVE: DE NOUVEAUX MATERIELS SUBVENTIONNABLES

Depuis 2006, le **Plan Végétal pour l'Environnement** a pour objectif d'apporter une aide financière à la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales des exploitations. La liste de matériels subventionnable varie suivant le niveau de priorité des bassins versants.

Auparavant en priorité 2, le bassin versant du Linon vient d'être classé en priorité 1 par arrêté modificatif du 8 mars 2012. Cette décision découle de la mise en place de MAET (Mesures Agro Environnementales territorialisées) « réduction de l'usage des herbicides » par le Syndicat du Linon. Vous pouvez désormais solliciter les aides du PVE pour les matériels suivants :

Equipements spécifique du pulvérisateur et outil d'aide à la décision	Plafond d'investissement
Kit environnement » en cas d'acquisition d'un pulvérisateur neuf	3 000 €
Volucompteur programmable	Pas de plafond
Système de circulation des bouillies	Pas de plafond
Matériel de précision permettant de localiser le traitement	Pas de plafond
Système d'injection direct de la matière active	Pas de plafond
Matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires, Système électroniques embarqués d'enregistrement des paramètres des traitements phytosanitaires	7 000 €
Dispositifs de gestion de fond de cuve, permettant de réduire la quantité résiduelle d'effluents phytosanitaires dans la cuve après épandage	Pas de plafond
Station météorologique, thermo-hygromètre, anémomètre (matériel embarqué)	Pas de plafond

Les matériels de substitution de type bineuse, houe rotative... sont toujours subventionnable (cf. bulletin agricole n°3).

Suite aux deux premiers appels à projet, un troisième appel à projets sera ouvert du 12 mai 2012 au 7 septembre 2012 sous réserve de crédits disponibles (réponse début juillet). Le PVE sera reconduit en 2013. Pour les personnes intéressées, s'adresser directement à la DDTM du département du siège de l'exploitation.

LES RENDEZ-VOUS DES PARTENAIRES :



porte ouverte sur « l'AEI (Agriculture Ecologiquement Intensive) » (CA35)

le 19 juin prochain au Gaec de la Planchette à Trimer

Contact : Stéphanie Montagne, 02 99 48 06 25



Journée de découverte de nouveaux systèmes chez J.Yves Penn, à Ploerdu (vêlage groupés, monotraite pdt 5mois et arrêt pdt 4mois/ tout herbe/ agroforesterie..)

Renseignements et inscription : ADAGE— 02.99.77.09.56.

RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LE PROGRAMME BREIZH BOCAGE

ENTRETIEN AVEC OLIVIER QUENOILLERE, EXPLOITANT AGRICOLE À LA BAUSSAINE

Olivier a remplacé son père dans l'exploitation familiale. Avec sa mère, ils produisent 330 000L sur une SAU de 45ha, répartie en 14ha de céréales, 14ha de maïs et 17ha de prairies.

Au vu de votre référence par hectare de SFP, votre système d'exploitation peut être qualifié d'intensif. Vous avez néanmoins conservé de nombreuses haies sur votre parcellaire. Que vous apportent-elles ?

« Mon exploitation se situe sur un territoire assez vallonné et est régulièrement sujet à l'érosion, une année sur deux en moyenne, avec parfois des années exceptionnelles comme il y a 4/5ans. Il est tombé alors 60mm en une heure, engendrant une perte de 30% du rendement en maïs. En bord de fossés, les haies permettent également de matérialiser plus facilement les zones de non traitement et de respecter ainsi la réglementation. Elles procurent de l'ombre pour mes animaux, jouent le rôle de brise-vent et me fournissent également le bois de chauffage dont j'ai besoin. Et puis elles contribuent également à améliorer mon cadre de vie. Le matin quand tu ouvres tes volets, c'est quand même plus agréable ! »



Regarnissage d'une haie en ceinture de bas fond, entre zone cultivée et zone humide.

Credit photo : N. LE MEIL, SIBVL

Au final, via Breizh Bocage, 30% des haies de l'exploitation ont été rajeuni, 350ml de nouvelles plantations ont été créées cette année et 200ml sont prévus pour l'hiver prochain.

Comment allez-vous gérer ces haies nouvellement créées ?

« Déjà, les 3 premières années c'est le Programme Breizh Bocage qui prend en charge l'entretien. Je poursuivrais ensuite la gestion de l'embroussaillage et le remplacement des plants qui meurent éventuellement. Une fois adulte, l'entretien de ces haies se fera comme sur le reste de l'exploitation, avec nacelle et tronçonneuse pour être valorisée en bois buche pour l'instant, voir en plaquettes par la suite si je renouvelle ma chaudière. Le fait de replanter me permet de gérer durablement mon bocage et me garantit la pérennité de la ressource en bois à l'échelle de l'exploitation. »



Création d'une haie sur billon, un futur brise vent.

Credit photo : N. LE MEIL, SIBVL

Pourquoi avez-vous adhéré au programme Breizh Bocage ?

« J'étais déjà sensible à la préservation du bocage pour les raisons citées précédemment et, bien que le bocage soit déjà bien présent sur l'exploitation, je souhaitais en améliorer l'efficacité vis-à-vis des phénomènes d'érosion. Alors, lorsque le programme Breizh Bocage a débuté sur la commune, je me suis lancé. Et puis, la gratuité des plantations, c'est confortable. »

Concrètement, comment cela s'est passé ?

« Le technicien du Syndicat du Linon est venu réaliser un diagnostic de mon bocage. Pour moi, c'était important d'avoir un avis technique, d'identifier des solutions pour préserver mes sols. Il m'a présenté un projet d'amélioration axé principalement sur le renforcement des haies existantes et leur reconexion. Tout en restant décisionnaire, nous avons donc construit le projet de plantation ensemble, de l'emplacement des haies au choix des essences.



Regarnissage d'une haie antiérosive en zone de culture.

Credit photo : N. LE MEIL, SIBVL

La phase d'animation du programme Breizh Bocage s'est déroulée sur les communes de la Baussaine et de la Chapelle aux Filtzméens en 2011. Les premiers travaux se sont déroulés l'hiver dernier. Plus de 5km de haies neuves ont ainsi été créées, dont 1.5km sur talus, et près de 12km d'anciennes haies ont été restaurées. Au total, 5 700 arbres d'essence bocagère ont été replantés cet hiver et d'autres projets sont d'ores et déjà prévus pour l'année prochaine. En 2012, l'animation du programme se poursuit sur les communes de St Judoce, St Domineuc et Tinténiac.

POUR TOUTES INFORMATIONS — CONTACT :

Nathalie Oliviero, animatrice coordinatrice, 06.31.42.53.53
Nicolas Le Meil, animateur agricole / bocage, 06.71.88.80.66
Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon
22 rue des Coteaux 35190 La Chapelle aux Filtzméens
Tél : 02.99.45.39.33 Mail : bassin-linon@wanadoo.fr

